

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

## Annonce n° 1329

### 64 - Pyrénées-Atlantiques

## ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

### Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne

#### **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT HARROKA**

*Objet* : garde, gestion, entretien, réparation et éventuellement reconstruction des terrains, ouvrages et équipement communs à tous les propriétaires de l'ensemble immobilier et, notamment sans que cette liste soit exhaustive, les voies, espaces verts, canalisations, réseaux, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation de ceux-ci ; création de tous éléments d'équipements nouveaux pouvant s'avérer nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble immobilier ou à l'usage de l'ensemble de ses propriétaires ; cession éventuelle de tout ou partie des biens lui appartenant à une personne morale de droit public ; contrôle de la bonne application du cahier des charges et servitudes de l'ensemble immobilier et, notamment, le contrôle préalable des travaux réalisés par les propriétaires dans leurs lots de volumes au regard de l'aspect esthétique et architectural, la solidité et la sécurité de l'ensemble immobilier ; exercice de toutes actions nécessaires audit contrôle ainsi qu'à la gestion, l'entretien, les réparations et éventuellement la reconstruction des ouvrages et équipements d'intérêt collectif ; à cet effet, les éléments d'équipements qui assurent la desserte de plusieurs lots de volumes sont mis à la disposition de l'association pour lui permettre d'en assurer l'entretien et les réparations ; de la même manière, l'association étant responsable des grosses réparations des ouvrages participant à la solidité des constructions, elle peut librement fixer toutes conditions d'intervention nécessaires dans les lots de volumes comprenant ce type d'ouvrages mais appartenant à des propriétaires différents ; établissement de conventions à l'effet notamment de compléter ou modifier le cahier des charges et servitudes en d'en préciser les conditions d'exercice ; souscription d'une police d'assurances desdits biens communs nécessaires ou utiles à la bonne jouissance des propriétaires, dès leur mise en service ; répartition des charges pour les dépenses communes engagées ainsi que le recouvrement de toutes sommes et le paiement des dépenses de l'association ; et d'une façon générale, la conclusion de tous contrats et conventions se rapportant

à l'objet de l'association ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts

*Siège social* : chemin Motxoberria, 64310 Saint Pee sur Nivelle

*Date de délivrance du récépissé* : 16 décembre 2020